

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 1176**

présenté par

Mme Sandrine Rousseau, M. Davi, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 44

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les député·es du groupe Écologiste et social s'opposent fermement au gel des prestations sociales et des pensions de retraite en 2026. Le Gouvernement entend résorber le déficit de la sécurité sociale en s'en prenant aux foyers les plus modestes et aux classes moyennes, qui verraient leur pouvoir d'achat baisser. La non-indexation des prestations sociales sur l'inflation n'aura presque presque aucun effet sur les foyers les plus aisés et sur les hauts patrimoines. Nous proposons à l'inverse de dégager de nouvelles recettes en revenant sur les cadeaux injustifiés aux grandes entreprises et en mettant davantage à contribution les revenus du capital.

Le présent amendement supprime l'alinéa 10, qui prévoit une sous-indexation des pensions de retraite en 2027 de 0,9 point de pourcentage d'inflation. Avec une inflation de 1 %, autant dire qu'il s'agira d'une deuxième année blanche consécutive pour les retraité·es. Quatre années de sous-indexation constitueraient une perte de pouvoir d'achat considérable pour les 17 millions de retraités, de l'ordre de 400 euros pour une pension mensuelle de 1600 euros.

D'autres leviers existent pour financer une suspension et même une abrogation de la réforme des retraites. Par exemple, geler les réductions de cotisations patronales (qui, elles, poursuivront leur

augmentation) permettrait de financer l'abrogation. Le Gouvernement préfère s'en prendre aux plus âgés plutôt que de mettre à contribution les plus fortuné·es.